

COMMUNE DE DELOUZE-ROSIÈRES

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2016

| | |
|---|--|
| <p>Conseillers en exercice : 11</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 10</p> <p>Date convocation : 31/03/2016</p> | <p>Présents :</p> <p>François-Xavier CARRÉ, Jean-Luc BARALDI, Dominique JASNIEWICZ, Antoine SCHWARTZ, Charlette FOISSY, Daniel HERBOURG, Philippe LEIDINGER, Vincent DIDIER, Jaël MARTIN, Manoël JUNKER</p> <p>Excusé :</p> <p>Absent : Marc LAURENT</p> <p>Secrétaire de séance : Daniel HERBOURG</p> |
|---|--|

L'an deux mille seize, le 07 avril à vingt heures 10, la séance s'ouvre.

Le Conseil Municipal de la commune de Delouze-Rosières est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. François-Xavier CARRE, Maire.

M. Daniel HERBOURG est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation des comptes de gestion 2015
- Approbation des comptes administratifs 2015
- Affectation des résultats 2015
- Vote budgets prévisionnels 2016
- Dissolution CCAS
- Questions diverses

Monsieur junker demande pourquoi dissoudre le CCAS et monsieur le maire lui répond (voir ci-dessous)

Affaires qui seront soumises à délibération:

Compte de gestion 2015

| Commune | Recettes | Dépenses | Résultat |
|----------------|------------|------------|-------------|
| Investissement | 28 650.65 | 113 319.98 | - 84 669.33 |
| Fonctionnement | 105 273.89 | 94 384.62 | 10 889.27 |

| Exploitation forestière | Recettes | Dépenses | Résultat |
|-------------------------|----------|-----------|-------------|
| Investissement | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Fonctionnement | 22976.61 | 10 832.77 | + 12 143.84 |

les pouvoirs ne peuvent être pris en compte pour le vote du compte de gestion (trésorerie) et du compte administratif (arrêté par le maire)

Le maire fait lecture des résultats budgétaires de l'exercice 2015 des budgets Commune et Exploitation forestière.

Compte de gestion 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier et que les comptes de gestion établis par ce dernier pour les budgets Commune et Exploitation forestière sont conformes aux comptes administratifs de la collectivité.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré à 10 voix "Pour", à 0 voix "contre", 0 abstentions, le conseil municipal adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Approbation comptes administratifs 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2, le Maire a exposé le détail des dépenses et recettes des budgets 2015.

Le Maire ayant quitté la séance, ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal siégeant sous la Présidence de M. HERBOURG Daniel, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est invité à se prononcer sur chaque budget.

Après en avoir délibéré à 9 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstentions, le conseil arrête le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit:

| Commune | Recettes | Dépenses | Résultat |
|----------------|------------|------------|-------------|
| Investissement | 28 650.65 | 113 319.98 | - 84 669.33 |
| Fonctionnement | 105 273.89 | 94 384.62 | 10 889.27 |

| Exploitation forestière | Recettes | Dépenses | Résultat |
|-------------------------|----------|-----------|-------------|
| Investissement | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Fonctionnement | 22976.61 | 10 832.77 | + 12 143.84 |

Affectation des résultats 2015

Le maire expose:

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29, Par le vote du Compte Administratif, le conseil municipal a arrêté le résultat de l'exécution du budget 2015,

Considérant que le résultat porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement,

Considérant que le résultat est repris au Budget primitif 2016, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstentions de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit:

| | |
|---|------------|
| Commune | |
| Excédent fonctionnement 2015 | 123 396.69 |
| Exécution du virement à la section d'investissement (1068) | 12 437.83 |
| Affectation de l'excédent reporté - report à nouveau créancier (R002) | 110 958.86 |

| | |
|---|------------|
| Exploitation forestière | |
| Excédent fonctionnement 2015 | 124 741.93 |
| Exécution du virement à la section d'investissement (1068) | 0.00 |
| Affectation de l'excédent reporté - report à nouveau créancier (R002) | 124 741.93 |

Plusieurs conseillers font remarquer que la projection des tableaux à l'aide d'un vidéo-projecteur serait bienvenue.

Vote budgets prévisionnels 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2;

le conseil municipal est invité à se prononcer sur chaque budget.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte **à 10 voix" pour", 0 voix "contre" 0 abstention** les budgets primitifs de l'exercice 2016, équilibrés comme suit:

| COMMUNE | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Investissement | 1 251 014.83 | 1 251 014.83 |
| Fonctionnement | 191 879.00 | 191 879.86 |

| EXPLOITATION FORESTIERE | Dépenses | Recettes |
|-------------------------|------------|------------|
| Investissement | 94 378.00 | 126 520.40 |
| Fonctionnement | 137 041.00 | 137 041.93 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2;

le conseil municipal est invité à se prononcer sur chaque budget.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte **à 10 voix" pour", 0 voix "contre" 0 abstention** les budgets primitifs de l'exercice 2016, équilibrés comme suit:

| COMMUNE | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Investissement | 1 251 014.83 | 1 251 014.83 |
| Fonctionnement | 191 879.00 | 191 879.86 |

| EXPLOITATION FORESTIERE | Dépenses | Recettes |
|-------------------------|------------|------------|
| Investissement | 94 378.00 | 126 520.40 |
| Fonctionnement | 137 041.00 | 137 041.93 |

Dissolution du CCAS :

Monsieur le maire évoque la dissolution du CCAS et de ses conséquences. Il explique qu'un regroupement des CCAS était possible au sein de la Codecom. Il explique aussi la possibilité de créer, au niveau locale, une commission des affaires sociales qui permettrait à la commune de garder quelques initiatives sur ce sujet.

Les décisions de dissolution ou non sont reportées à une date ultérieure.

Questions diverses :

- Monsieur Baraldi propose une solution pour le bois des bacs à fleurs. Il connaît une entreprise qui pourrait fournir à très prix très modiques. (brico marché Bar le Duc).
- Une conseillère propose de réaliser un parterre de « graines de paysage » le long de la départementale 960 à Delouze et à Rosières.
- Monsieur Herbourg, propose que le bois, coupé par notre employé communal, de la plate-forme de l'ancien dépôt d'ordures de Delouze soit vendu à un prix modique.

22h15 fin de la séance.